



**SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS
LE SECTEUR DISCIPLINAIRE « ARTS », session 2023**

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification : titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article VI de la note n° 2019-104 du 16 juillet 2019, parue au BO n° 30 du 25 juillet 2019)

Option Cinéma – audiovisuel

M.	CALAVIA	François
MME	NEVERS ép. JOURDAIN	Marie
M.	PERRY	Fabien

Option Danse

MME	DHEHERABEHERE	Céline
-----	---------------	--------

Option Histoire des arts

MME	HOLLANDE	Chloé
-----	----------	-------

Option Théâtre

MME	DANA	Marie
MME	FERRY	Emilie
MME	GARAT	Myriam
MME	VEZINAT	Estelle

À Bordeaux, le 16 février 2023

Le président du jury
M. Olivier MASSÉ